



Flash info N° 30

Négociation temps de travail AVS des mensuels

Dernière réunion du 07/11/2023

Novembre 2023

Malgré nos dernières propositions pour définir la durée hebdomadaire de travail et le nombre de jours de RTT, la Direction reste campée sur la sienne à savoir :

Semaine de 4,5 jours avec une durée hebdomadaire de 36,60h :

- ✓ Pour les salariés ayant une base 35h existante et l'attribution de 10 jours de RTT
- ✓ Pour les salariés ayant une base 34,65h existante et l'attribution de 12 jours de RTT

La CFDT a clairement exprimé son désaccord sur cette proposition en indiquant à la Direction, qu'en l'état, il sera impossible de trouver un point de convergence !

Cela fait maintenant plus de deux ans que la CFDT demande l'application des statuts Ex-TAV (34,65h avec 19 jours de RTT) à l'ensemble des salariés d'AVS (*action en justice toujours en cours*) en refusant de signer l'accord de prorogation (*applicable par la signature des autres organisations syndicales*) ce qui aurait facilité les négociations sur la base d'un statut unique.

La Direction en dénonçant l'ensemble des accords nous a conduit à cette situation de blocage.

La Direction doit donc faire évoluer ses propositions afin de ne pas se retrouver sous l'application de la loi dans son plus simple appareil (35h hebdomadaire sans RTT, perte des horaires variables, etc...)

